

PONT AUDEMER
no

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DRAC
-2 AVR. 1934
DES MONUMENTS HISTORIQUES

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

La maison en pans de bois n° 20 rue Sadi-Carnot
à PONT-AUDEMER (Eure)

appartenant à

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de PONT-AUDEMER et au
propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 1^{er} AVR. 1934

Par délégation spéciale :
Le Directeur général des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut,

A. H. L.

286-484-1. 4050-30. [10715]

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
EURE
Commune :
PONT-AUDEMER

Section : XC
Feuille : 000 XC 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pont-Audemer
Avenue de l'Europe 27507
27507 Pont-Audemer Cedex
tél. 02.32.56.71.00 - fax 02.32.56.71.33
cdfip.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des finances

